

Changement du sens de circulation rue Jules Leblanc

Après avoir sollicité les riverains, la municipalité a décidé de mettre la rue Jules Leblanc en sens unique. La circulation se fera ainsi de manière plus sécurisée.

Désormais, les usagers ne pourront circuler que de la rue Quinet vers la rue de l'Egalité. Le tronçon entre la rue du 19 mars 1962 et la rue de l'Egalité restera quant à lui à double sens.

La mise en place de cette mesure est effective depuis le vendredi 20 septembre.

Un marquage au sol provisoire mettra en évidence les emplacements de stationnements étudiés afin d'optimiser la capacité de cette voie. Elle sera également interdite à la circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes (sauf desserte locale).

